

BUDGET PRIMITIF 2016

Le projet de budget primitif 2016 est fidèle aux orientations budgétaires dont nous avons débattu le 6 novembre dernier. Il s'équilibre en dépenses et en recettes réelles, hors revolving, à 1,328 milliard d'euros contre 1,333 milliard d'euros au BP 2015.

Ce budget est marqué par la poursuite du désendettement amorcé en 2015 après le vote de la décision modificative n°1.

Il s'inscrit également dans la continuité de la stratégie arrêtée il y a 7 ans d'une stabilité de la fiscalité directe locale et d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette stratégie a d'ailleurs été soulignée et saluée pour la deuxième année consécutive par la Cour des Comptes sur les finances locales.

Ainsi, en proposant 925 M€ de dépenses de fonctionnement, soit un montant inférieur de 10 M€ au BP 2015, hors dette, Métropole et fonds de péréquation, nos efforts d'économies nous permettent d'absorber une partie de la hausse toujours plus forte des dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité tout en maintenant notre niveau d'investissement à 210,6 M€ afin de soutenir l'activité économique et les grands aménagements de notre territoire.

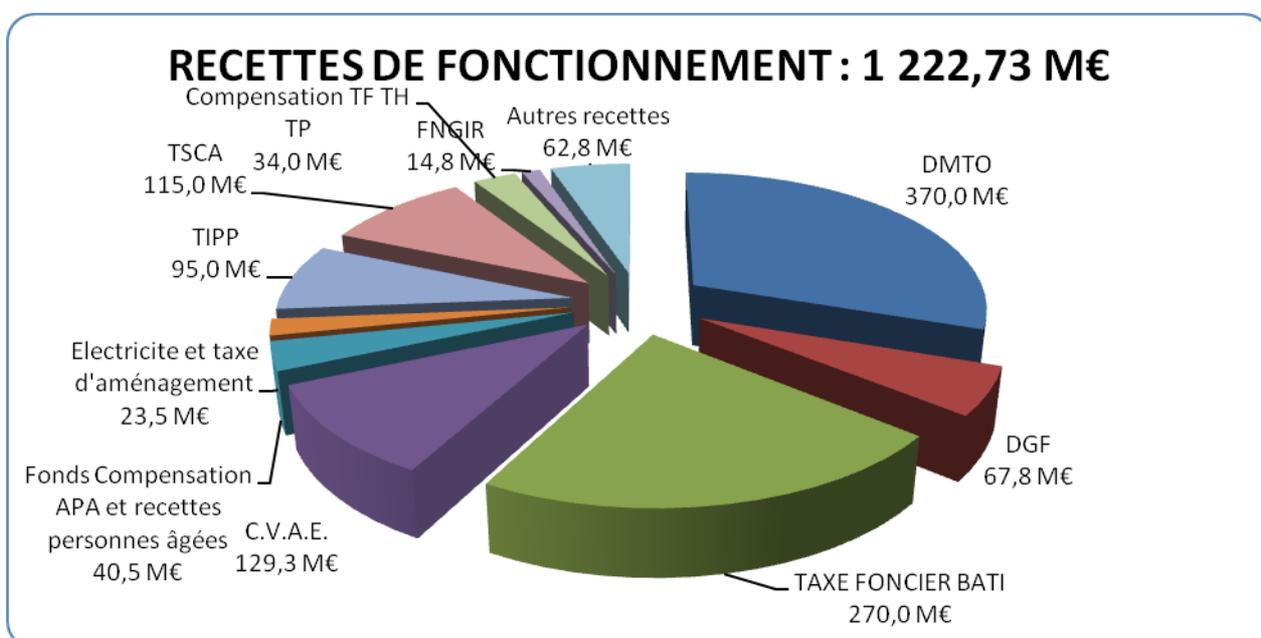
Le maintien de notre niveau d'investissement, malgré le désengagement massif de l'État vis-à-vis des collectivités locales, est d'autant plus nécessaire que nous devons poursuivre notre soutien aux collectivités si durement touchées par les intempéries d'octobre 2015 et avancer rapidement les travaux déjà engagés de sécurisation des digues dans le cadre du PAPI afin de limiter les risques d'inondations.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui épargne les solidarités humaine et territoriale ainsi que le soutien à la culture, l'éducation et le sport, combinée à notre réduction de l'emprunt va nous permettre de soutenir l'activité économique sur notre territoire.

LES RECETTES

Les recettes inscrites dans le budget primitif s'élèvent à 1,328 milliard d'euros dont 1,223 milliard d'euros en fonctionnement et 105 millions d'euros en investissement.

I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :



1. La poursuite du désengagement de l'État :

L'année 2016 sera marquée, comme en 2015, par la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. La réduction opérée en 2016 sera similaire à celle de 2015, à savoir – 3,67 milliards d'euros.

Une fois encore, l'État fait reposer sur les collectivités locales les économies qu'il ne réalise pas sur son propre train de vie. Cette baisse des dotations de l'État va pénaliser très fortement l'investissement public très majoritairement soutenu par les collectivités locales et risque de mettre en défaut de nombreuses collectivités y compris de nombreux départements.

Avec cette baisse supplémentaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2016 et le maintien de la répartition entre les blocs communaux, départementaux et régionaux ainsi qu'une pondération défavorable au Département des Alpes-Maritimes, notre collectivité se verra appliquer une baisse de DGF plus importante que celle de la plupart des départements, comme cela fut déjà le cas en 2015 et 2014.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement prévu en 2016 est en baisse par rapport à 2015 de près de 26 M€ soit une baisse de plus de 62 M€ par rapport à 2013. Son niveau est estimé à 67,8 M€ contre 130 M€ en 2013.

À cette recette, en forte baisse, s'ajoutent d'autres concours de l'État : les compensations d'exonération de taxes pour 34 M€ (dont 19,2 M€ de DCRTP), le fonds de compensation pour l'APA pour 33,5 M€ ainsi que la compensation du handicap pour 10 M€

2. Les recettes fiscales et compensations de l'État :

Le département bénéficie des recettes fiscales suivantes :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties: 270 M€;
- 48,5 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 129,3 M€;
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 2 M€;

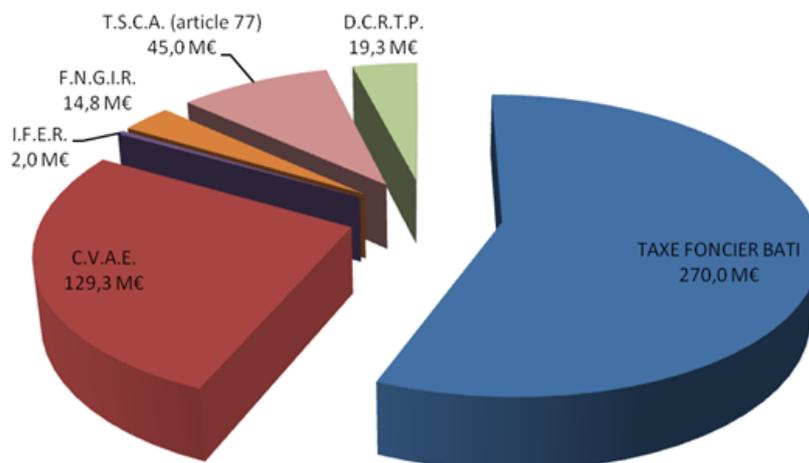
A ces recettes s'ajoutent les compensations versées par l'État au titre :

- de la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) : 19,2 M€;
- du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) : 14,8 M€;
- de la part de « TSCA art. 77 » (taxe spéciale sur les conventions d'assurance – loi de finances pour 2010) liée à la réforme fiscale : 45 M€

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, je vous propose de ne pas augmenter la fiscalité pour la septième année consécutive et de conserver le taux de 12,42 %.

Le graphique ci-après présente le panier fiscal du Département au BP 2016. Il s'élève à 480,4 M€ contre 465 M€ au BP 2015.

PANIER FISCAL BP 2016 : 480,4 M€



3. Les autres taxes :

- La compensation de la part majorée du revenu de solidarité active (RSA) : 95 M€ (« TSCA art. 52 et 53 » - loi de finances pour 2005). **L'insuffisance manifeste de ce chapitre depuis plusieurs années place les départements de France en difficulté. C'est pourquoi à la demande de l'Association des Départements de France les Alpes-Maritimes ont décidé de ne pas budgéter le 12^{ème} mois de RSA pour 2016 dans l'attente des propositions de l'Etat.**

- La taxe spéciale sur les conventions d'assurance et la taxe intérieure sur les produits pétroliers, qui prennent en compte une part de la dotation globale de fonctionnement ainsi que la compensation de la vignette, du forfait externat, du fonds d'aide aux jeunes, du fonds de solidarité pour le logement, de l'entretien de l'ex réseau routier national et des transferts des personnels TOS et DDE, s'élèvent globalement à 70 M€

- La taxe sur la consommation finale d'électricité s'élève à 15 M€

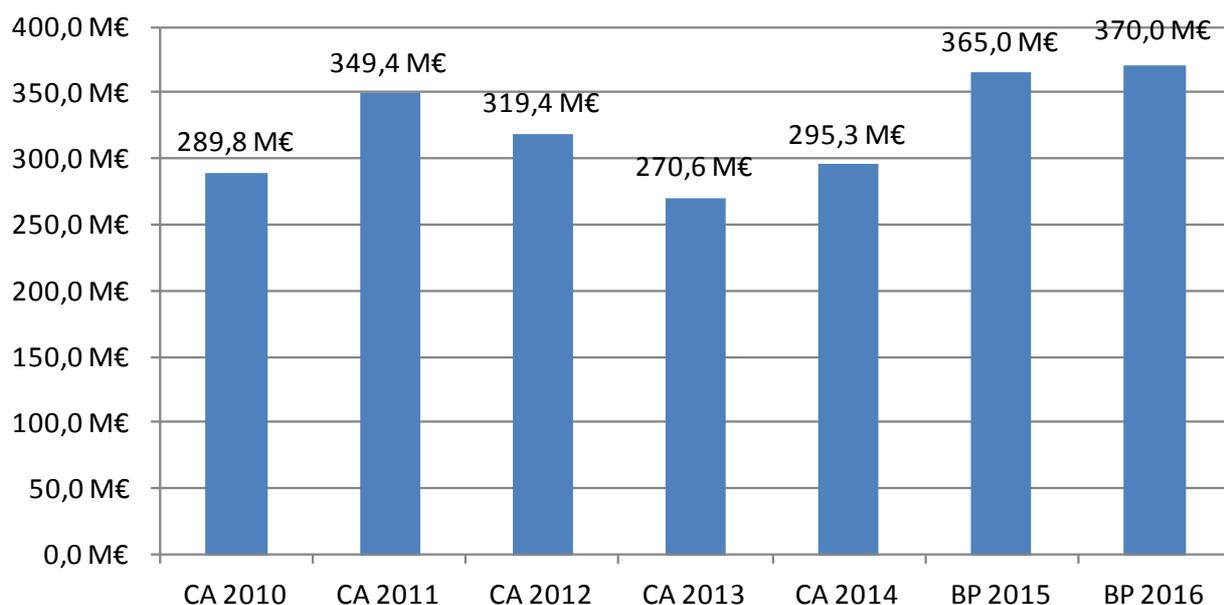
- La taxe d'aménagement, dont nous avons fixé le taux par délibération de l'assemblée départementale du 27 octobre 2011, s'élève à 7,5 M€

4. Les droits de mutation :

L'année 2015 est marquée par une évolution irrégulière des droits de mutation mais en amélioration par rapport aux montants nets encaissés l'année précédente.

Pour 2016, je vous propose d'inscrire un montant de droits de mutation de 370 M€ ce qui représente une évolution de 1,4% par rapport à l'inscription du BP 2015 alors même que les encaissements ont augmenté de 7,8% sur une année.

Droits de mutation nets 2010 - 2016



II. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement seront marquées par notre volonté de réduire la dette du Département, dans le prolongement de ce que j'ai initié pour l'exercice 2015.

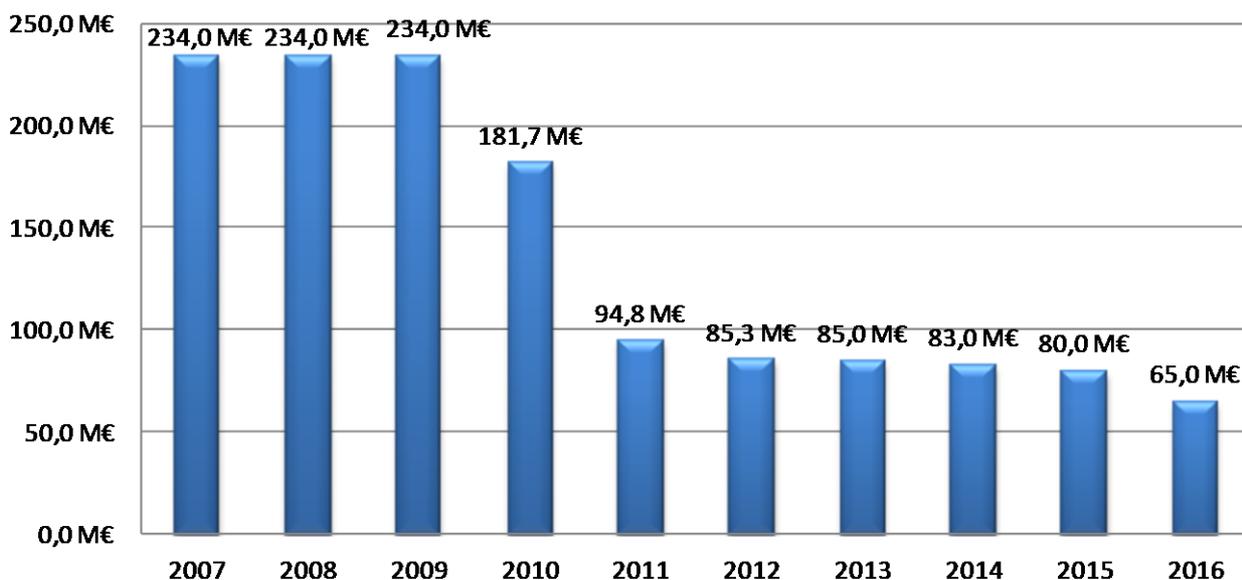
Le très bas niveau d'endettement du Département en 2004 nous a permis de financer les grands projets d'investissement et de réaliser les équipements structurants nécessaires à notre territoire.

Depuis 2010, le Département a entamé un redimensionnement de ses investissements qui, associé à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous a permis de réduire notre recours à l'emprunt.

Lors de la décision modificative pour 2015, nous avons adopté une réduction de l'inscription des emprunts afin d'entamer un désendettement. En 2016, je vous propose de limiter notre inscription d'emprunt à 65 M€, soit un niveau inférieur de 15 M€ à celui du BP 2015 afin d'inscrire sur la durée le désendettement nécessaire de notre collectivité.

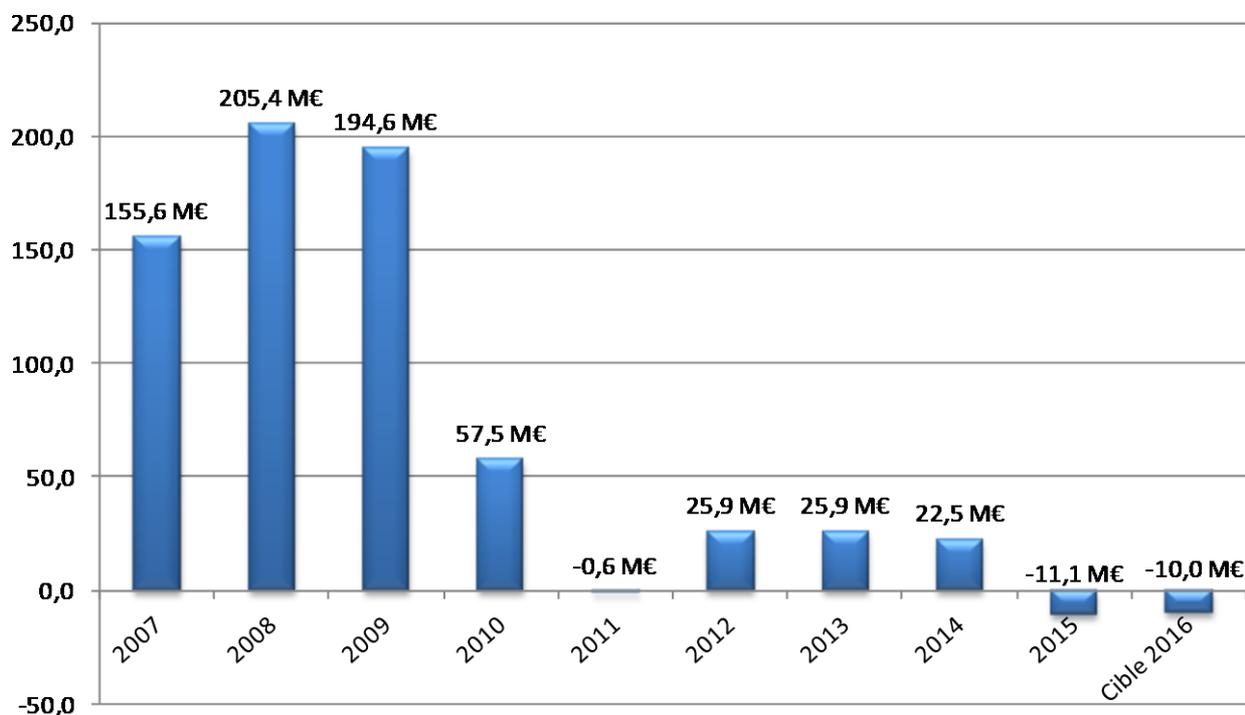
Par ailleurs, afin de permettre une gestion active de la dette, je vous propose la mise en place d'un crédit revolving de 20 M€, équilibré en dépenses et en recettes.

EMPRUNT PREVU AU BP : 2007 - 2016



Ainsi, l'évolution de l'encours de dette est marquée par un désendettement sur les exercices 2015 et 2016 :

Evolution annuelle de l'encours de dette 2007 - 2016



Les autres recettes d'investissement s'élèvent à 40,0 M€ soit un total de recettes réelles d'investissement de 105,0 M€

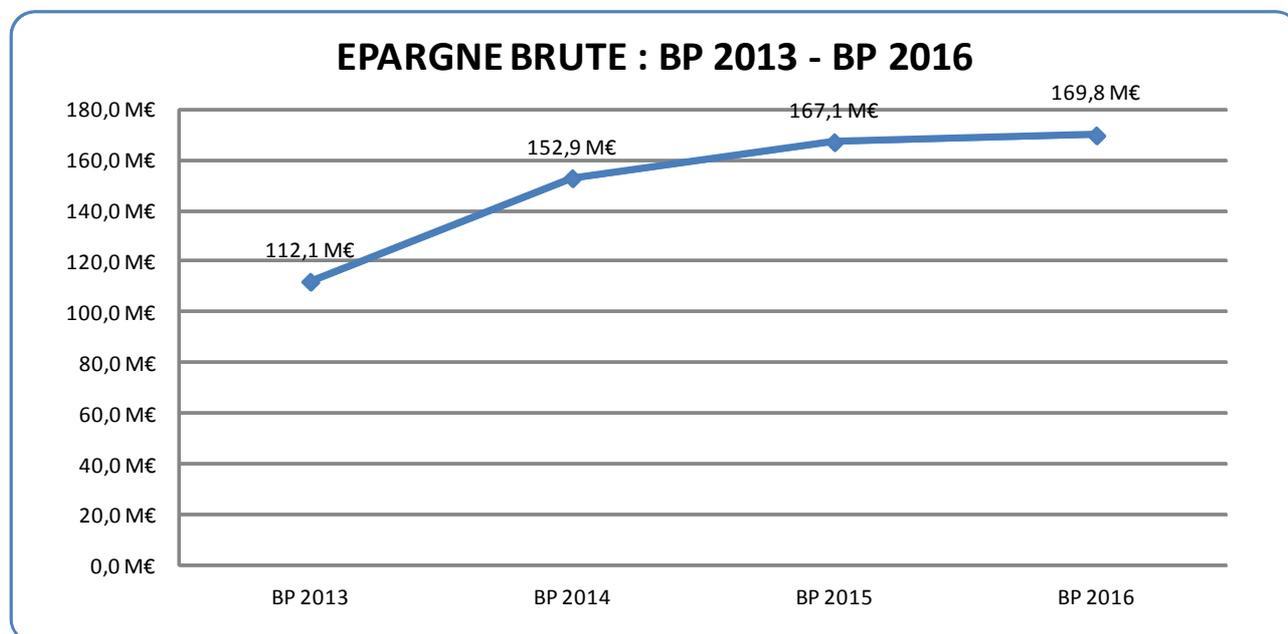
Concernant les dotations de l'État, celles-ci représentent 17 M€ et comprennent la dotation globale d'équipement (DGE) part rurale pour 1,5 M€, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) pour 4,5 M€ et le fonds de compensation de la TVA pour 11 M€

Les autres recettes d'investissement enfin s'élèvent à 23 M€ dont :

- 11,9 M€ de cession d'actif comprenant la prise en compte de la vente de la propriété de la Garoupe ;
- 5,7 M€ de participation aux travaux du PAPI ;
- 1,1 M€ de participation aux travaux de voirie ;
- 4,3 M€ de participations diverses.

III. L'ÉPARGNE :

La poursuite des efforts continus de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement permet de conserver une situation financière saine et d'obtenir un redressement de notre épargne brute malgré la poursuite de la crise économique et du désengagement de l'État. Malgré la baisse de la DGF de 26 M€ et la hausse des prélèvements au titre de la péréquation à 38,6 M€, soit 64,5 M€ au total, notre épargne brute s'élève au BP 2016 à **169,8 M€**, en amélioration de près de 3 M€ par rapport au BP 2015.



LES DEPENSES

Depuis sept ans, le Département a fait de la maîtrise des dépenses de fonctionnement une priorité afin de conserver des marges de manœuvre pour l'investissement. Cette année encore, tout comme au BP 2015, nos efforts doivent être poursuivis. La baisse additionnelle de la DGF en 2016 ainsi que l'augmentation des fonds de péréquation nécessitent des efforts supplémentaires de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

À périmètre constant, hors dotation à la Métropole, fonds de péréquation et de solidarité et hors dette, **nos dépenses de fonctionnement s'élèvent à à 925 M€**, avec une hausse constante des dépenses liées au RSA.

Nous nous devons de persévérer dans la modernisation de notre intervention dans l'action sociale par la généralisation de la contractualisation avec les établissements.

La rationalisation des dépenses est indispensable pour poursuivre notre accompagnement des communes dans leurs projets, aider les particuliers, les entreprises et les collectivités sinistrées par les intempéries d'octobre 2015, accélérer les travaux de sécurisation des digues afin de réduire les risques d'inondation.

La maîtrise des dépenses de personnel sera poursuivie, les crédits de fonctionnement consacrés aux ressources humaines étant maintenus au niveau du BP 2015 avec 178,4 M€

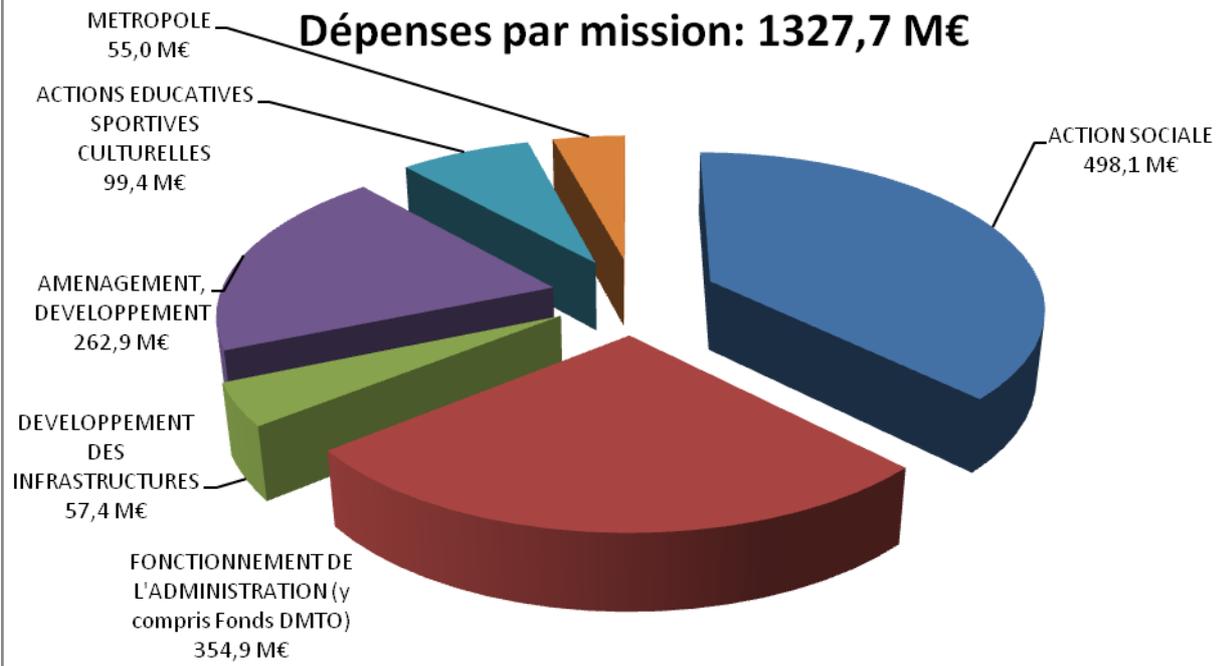
Cette stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement nous permet ainsi de maintenir cette année encore notre niveau de dépenses réelles d'investissement à 210,6 M€

Le détail des actions qui seront mises en œuvre en 2016 est retracé dans les 5 missions de notre architecture budgétaire.

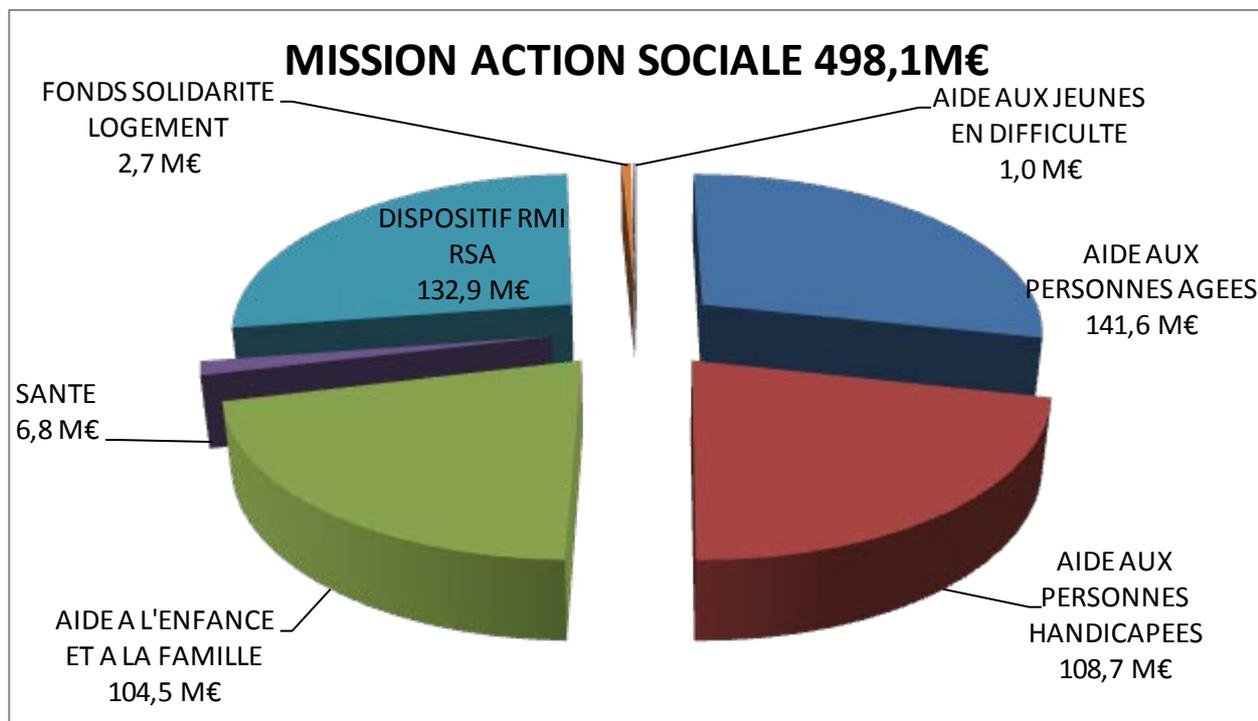
À ces crédits s'ajouteront ceux destinés à la dotation de compensation de la Métropole fixée à 44,3 M€ après application du critère de révision indexé sur la DGF, ainsi que 10,7 M€ relatifs au remboursement du capital de la dette transférée (171,5 M€). Enfin, s'ajoute également notre participation au fonds de péréquation des DMTO et au fonds de solidarité qui devraient s'élever pour 2016 à 38,6 M€

BUDGET PRIMITIF 2016

Dépenses par mission: 1327,7 M€



1. MISSION ACTION SOCIALE



Les missions d'action sociale sont au cœur du champ d'intervention du Département ; cette compétence majeure mobilisera 498,1 M€ de crédits en 2016, dont 491,9 M€ en section de fonctionnement et 6,2 M€ en section d'investissement.

L'essentiel de ces crédits est affecté à deux grands axes d'action :

- les allocations individuelles de solidarités (AIS) qui sont constituées de l'APA et la prestation de compensation du handicap (PCH) dont le coût est en repli, et du RSA qui continue de croître à un rythme plus modéré que les années précédentes grâce aux actions mises en œuvre par le Département,
- les établissements et services prévus dans le cadre des schémas gérontologique, handicap et enfance dont le coût se stabilise en 2016 grâce aux campagnes de contractualisation avec les établissements (CPOM) et aux dispositifs de convergence tarifaire.

❖ **Politique en faveur des personnes âgées**

Les crédits attribués s'élèvent à 141,6 M€ en 2016.

Dans le détail, les crédits participent pour partie à la prise en charge de l'hébergement de 9 672 personnes au titre de la dépendance et 3 051 personnes au titre de l'aide sociale. Dans la continuité des dispositions prises lors de l'exercice précédent, le dispositif tarifaire pour la prise en charge des personnes âgées au titre de l'aide sociale n'évolue pas pour les structures privées partiellement habilitées, il évolue de 1,2% pour les structures publiques et associatives. S'agissant

de la dépendance, une démarche de convergence tarifaire autour de la valeur moyenne départementale du point dépendance est mise en place. De plus, dans le cadre de la future loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, le Département engagera en 2016 une démarche de contractualisation avec des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Il est également prévu le financement de 300 nouvelles places de logements en foyer. Enfin, la démarche d'accompagnement et de contrôle des EHPAD réalisée par un prestataire est poursuivie ; à ce jour 127 EHPAD ont bénéficié de cet accompagnement.

Concernant le maintien à domicile des personnes âgées, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile reste stable depuis 2013 aux alentours de 14 300. Malgré les mesures d'économie mises en place, le Département est resté attaché à maintenir un niveau de prestation en adéquation avec le besoin des personnes, comme en témoigne le niveau du plan d'aide moyen des bénéficiaires de l'APA qui reste plus élevé que la moyenne nationale, avec 416,90 € contre 389,85 €.

La future loi sur l'adaptation de la société au vieillissement pourrait toutefois venir modifier le coût de cette allocation avec notamment une baisse de la participation des bénéficiaires à la charge du Département.

Plusieurs outils visant à faciliter les démarches de bénéficiaires ont été déployés en 2015 dont le suivi des dossiers en ligne ou le paiement en tiers-payant à l'URSSAF des charges sociales. Cette démarche de modernisation se poursuit en 2016 avec le déploiement d'un dispositif de télégestion pour les prestataires d'aide à domicile.

Le programme sénior en action progresse en 2016, 8000 places supplémentaires seront offertes portant le total à 34 000. Le coût de ce programme est fixé à 750 000€.

❖ **Politique en faveur des personnes handicapées**

Les crédits affectés s'élèvent à 108,7 M€.

L'aide à l'hébergement qui permet à 2 522 personnes d'être prises en charge par des structures spécialisées est en recul de près de 4 M€ à 67,8 M€, notamment grâce aux dispositions en matière de tarifications : 4 CPOM ont été signés en 2015, d'autres sont en cours de négociation. Pour 2016 il est proposé de fixer un taux directeur de +0,2 % pour les 14 structures signataires de CPOM contre -5 % pour les 5 organismes non signataires, avec lesquelles les négociations vont se poursuivre.

Le programme d'autorisation de places en hébergement, qui a permis de financer 1000 nouvelles places depuis 2007 est quasiment arrivé à son terme, reste l'ouverture du foyer de vie de Contes, prévue pour début 2016. De plus, dans le cadre du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), la création de places de Foyer d'accueil médicalisé et de Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés financées par l'ARS est prévue.

S'agissant du maintien à domicile, l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) continue de diminuer faiblement en raison de la volonté des bénéficiaires de conserver cette allocation. La PCH diminue également grâce à la stabilisation du nombre de bénéficiaires et l'impact des mesures de contrôle de l'effectivité des aides versées. Cette baisse est également imputable à une surévaluation du montant au BP 2015 qui avait déjà été corrigée à la DM 2015.

Au vu des excellents résultats, la convention tripartite entre le Département, l'éducation nationale et la PEP fixant la participation du Département au financement des Auxiliaires de Vie Scolaire a été reconduite pour l'année 2015-2016 pour un montant de 475 200 €

❖ **Politique en faveur de l'enfance et de la famille**

104,5 M€ sont inscrits en dépense, en très léger recul de près de 0,5M€ par rapport à l'exercice précédent, essentiellement concentrés sur le programme d'hébergement.

En matière de prévention, de soutien et d'accompagnement des familles, les différents dispositifs engagés sont poursuivis en 2016 sur les mêmes volumes budgétaires que 2015, qu'il s'agisse du programme de médiation scolaire lancé en 2014 et qui présente un bilan positif ou qu'il s'agisse de l'action des centres de Protection maternelle et infantile qui ont été fréquentés en 2015 par 25 043 usagers. Dans ce cadre, je vous propose d'ailleurs de poursuivre notre partenariat avec le CMI de Grasse, la Fondation Lenval et le CEPF de Grasse.

En matière d'hébergement, 1342 enfants bénéficient aujourd'hui de l'aide sociale, répartis entre le Foyer de l'Enfance, les 15 établissements privés associatifs et les 347 assistantes familiales agréées. L'exigence d'une optimisation des moyens octroyés dans le cadre de l'exercice des missions définies dans le schéma départemental de l'enfance et de la famille a conduit le Département, au même titre que pour la politique en faveur des personnes handicapées, à s'engager dans une démarche de contractualisation.

Ainsi, aux 2 CPOM déjà signés avec ADSEA 06 et ALC, 5 nouveaux CPOM ont été signés en 2015 avec Montjoye, Rayon de Soleil, la Fondation Patronage Saint-Pierre Actes et la FEAM. Des négociations sont en cours pour inciter les associations « mono-activité » de taille plus restreinte à conclure un partenariat commun entre elles.

Pour 2016, les dispositions tarifaires prévues sont les mêmes que celles de 2015, soit un taux directeur de +0,2% pour les signataires de CPOM et de -5% pour les non signataires. Elles permettent d'observer une baisse du besoin en crédits sur ce programme, à 78,9M€ contre 79,2M€ l'année précédente.

❖ **Politique en faveur de la santé**

Le Département consacre aux politiques de santé 6,8 M€ en 2016 dont 5,2 M€ sont affectés à la section d'investissement et 1,6 M€ à la section de fonctionnement.

Les actions menées au titre de la prévention sont poursuivies en 2016, exception faite de la lutte contre la tuberculose, transférée par l'État au Département en 2004 et rendu à l'agence

régionale de santé (ARS). Les crédits dégagés permettent de se concentrer sur la lutte contre les infections sexuellement transmissibles (IST).

A cet effet, le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des IST sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2016.

S'agissant de la lutte contre le cancer, la subvention de 5 M€ octroyée pour le financement du synchrotron du centre Lacassagne fera l'objet d'un versement en 2016.

Un 8^{ème} appel à projets santé dans le champ des projets innovants est lancé en 2016 ; une autorisation de programme de 1,5 M€ est prévue.

❖ **Dispositif RSA**

Ce dispositif concerne le programme départemental d'insertion (PDI), l'allocation RSA et le financement des contrats aidés, les crédits inscrits s'élèvent à 132,9 M€. Le PDI est en hausse de 2 M€ et l'allocation RSA est inscrite au budget pour 121,4 M€ soit onze mois d'allocation.

S'agissant du PDI, la nouvelle orientation donnée par le Plan Emploi 06 de 2014 autour du retour à l'emploi des allocataires et la gestion rigoureuse du versement de l'allocation présente des résultats encourageants. Tandis que le chômage progressait de près de 20 % dans les Alpes-Maritimes entre 2014 et 2015, le nombre d'allocataires du RSA n'augmentait que de 1,2 %.

L'année 2016 verra ainsi le lancement de la seconde phase du Plan Emploi 06, avec notamment un élargissement des moyens d'action de la section de lutte contre la fraude et la mise en place du dossier unique d'insertion dématérialisé qui permettra de dégager des gains de productivité très conséquents.

Les ressources du fonds social européen (FSE) se déploieront en année pleine pour 1,5 M€; elles permettront de renforcer les actions des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), l'action Cap Entreprise ou encore l'accompagnement des travailleurs indépendants. Le Département a été désigné en octobre dernier organisme intermédiaire de gestion et gestionnaire de la subvention globale de 6,6 M€ entre 2015 et 2017.

S'agissant de l'allocation, bien que la progression du nombre d'allocataires, établi à 25 584 à fin septembre 2015, ralentisse, la poursuite de l'augmentation de l'allocation se poursuit sous l'effet des revalorisations gouvernementales.

Les crédits inscrits pour le paiement des contrats aidés baissent de 0,5 M€ en 2016, pour s'approcher des montants réels 2015.

❖ **Politique en faveur du fonds de solidarité logement**

Depuis 2014, le nouveau plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2014-2018 est en cours. Il s'articule autour de deux axes forts : l'amélioration des offres de logement et la facilitation de l'accès au logement aux publics ciblés.

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) qui concrétise les orientations de ce plan sera financé à hauteur de 2,7 M€; les crédits seront plus spécifiquement employés à l'attribution d'aides individuelles, au financement d'actions d'accompagnement social ou à la lutte contre la précarité énergétique.

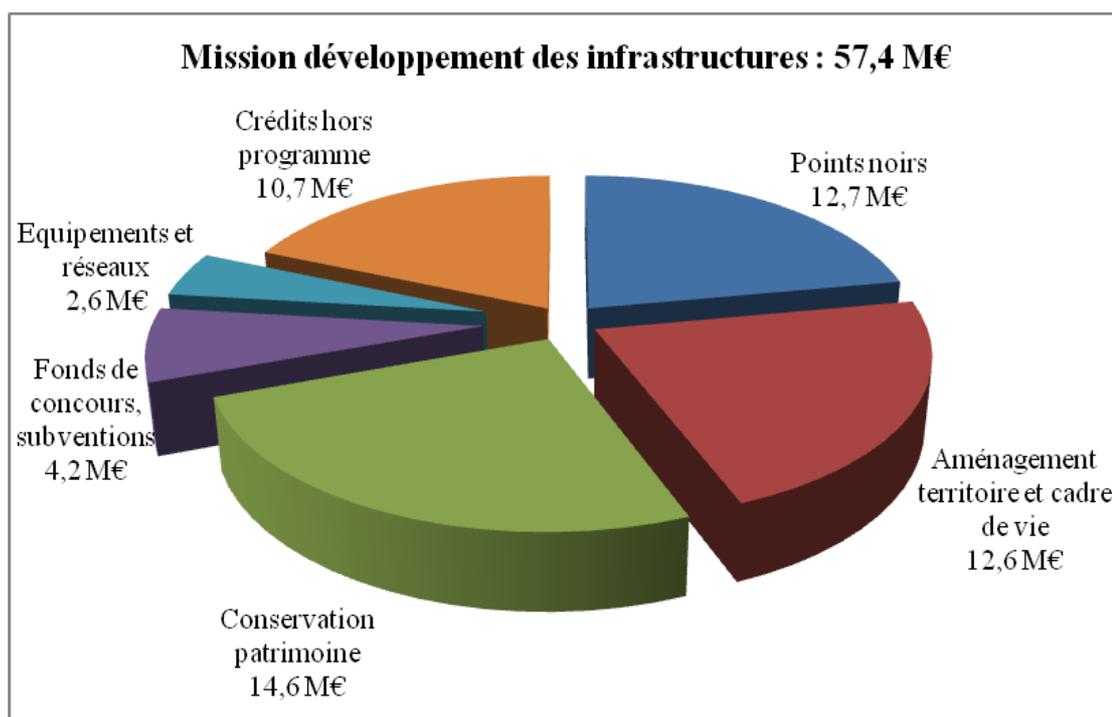
❖ **Politique en faveur des jeunes adultes**

Le fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) permet de venir en aide aux jeunes de 16 à 25 ans en difficulté au travers de 2 dispositifs, des aides financières individuelles et des aides collectives. En 2016 seules les actions collectives les plus efficaces seront maintenues.

Le foyer des jeunes travailleurs (FJT) prend en charge près de 200 jeunes majeurs et les accompagne vers la vie d'adulte. En 2016 il est proposé d'affecter 390.000 € à ce dispositif.

Le Département, chef de file pour les majeurs ne présentant pas d'altération mentale, financera en 2016 trois associations qui interviennent dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement social personnalisé du majeur (MASP) pour un montant de 450.000 €

2. MISSION DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES



Le budget global pour la mise en œuvre de cette politique s'élèvera à 57,4 M€ en 2016, contre 61,3 M€ en 2015, il se répartit en 10,7 M€ en fonctionnement et 46,7 M€ en investissement. Il permettra de poursuivre les opérations du plan de résorption des points noirs, l'amélioration des réseaux, la conservation et l'entretien du patrimoine routier, dans le souci d'offrir aux usagers de la route les meilleures conditions de déplacement, de confort et de sécurité.

Le réseau routier départemental compte 1 702 kms de linéaire de voirie, 92 tunnels dont plus de 10 de plus de 300 mètres qui nécessitent des mesures particulières d'exploitation et 996 ponts de plus de 2 mètres d'ouverture.

La poursuite du plan de résorption des points noirs se matérialisera notamment en 2016 par la poursuite ou le lancement des opérations structurantes suivantes :

- RD 1009 : liaison intercommunale de la Siagne, Liaison L2 ;
- Villeneuve-Loubet, amélioration de la bretelle de sortie de l'A8 ;
- RD 436/RD2 : poursuite des aménagements entre La Colle sur Loup et Saint-Paul de Vence.

La réalisation du programme aménagement du territoire et cadre de vie s'effectue dans le cadre de travaux de modernisation de voirie qui favorise l'accès aux zones à vocation économique, touristique et d'enseignement sur l'ensemble du territoire départemental.

Les actions menées dans ce programme concernent en particulier les aménagements localisés qui visent à améliorer le réseau routier dans des zones non identifiées en tant que « points noirs », il comprend également les actions définies au schéma départemental d'aménagement cyclable.

Le programme conservation du patrimoine permet d'assurer la sécurité des usagers, de garantir la pérennité du patrimoine tout en offrant de meilleures conditions de confort. Il se décline autour de quatre domaines :

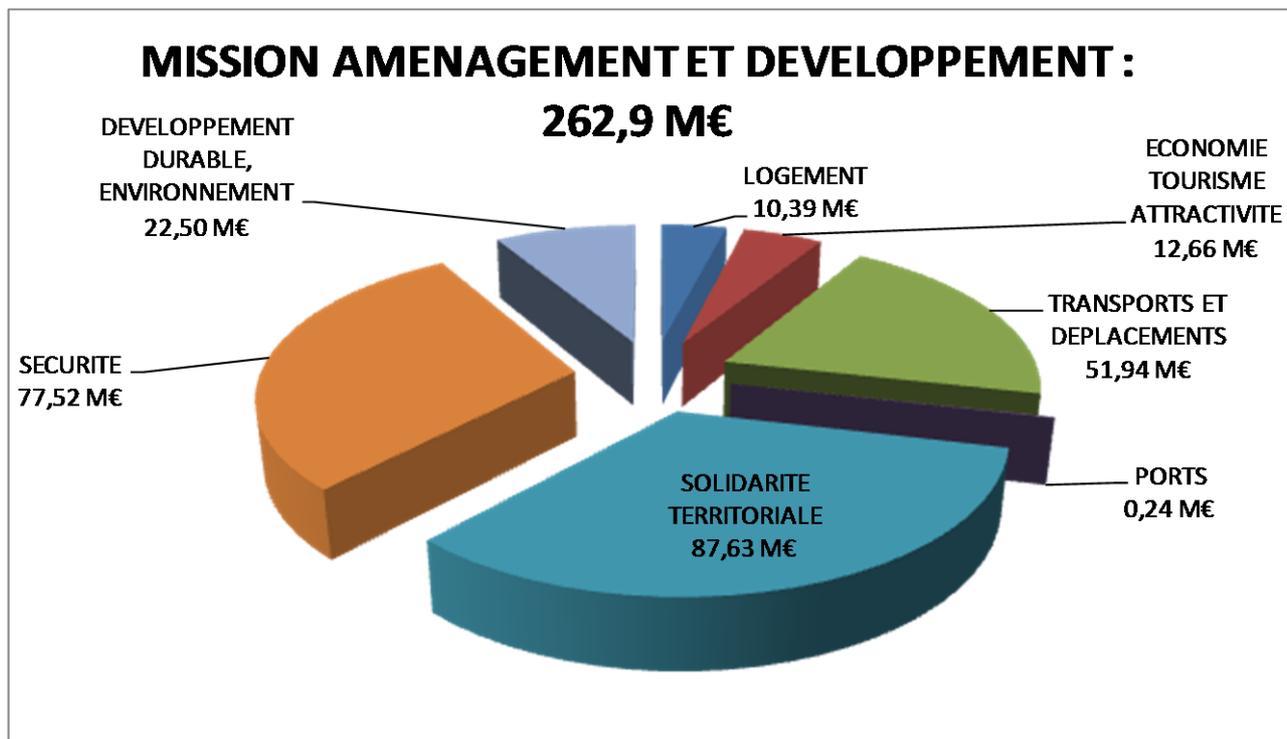
- renforcement des chaussées, renouvellement de 5 % de la surface des chaussées ;
- sécurité routière, mise en conformité des signalisations ;
- ouvrages d'art et sécurisation d'itinéraires, protection contre les chutes de pierres ;
- intempéries, réalisation de travaux urgents post intempéries...

Les crédits inscrits au titre des fonds de concours et subventions correspondent, pour l'essentiel aux subventions versées dans le cadre de conventions pour travaux de protections acoustiques, aux cofinancements d'opérations menées en liaison avec ESCOTA.

Au titre du programme équipement et réseaux, un effort important est porté sur l'entretien du réseau d'éclairage intensif dont la vétusté pourrait engendrer des problèmes de sécurité.

Les dépenses de fonctionnement permettent notamment la prise en compte des actions de viabilité ordinaire c'est-à-dire l'exploitation et l'entretien du réseau routier départemental ainsi que de viabilité hivernale.

3. MISSION AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



C'est un budget de 262,9 M€ en augmentation de 8,5 M€ par rapport à 2015 qui viendra

soutenir nos actions en faveur de l'aménagement et du développement du territoire. 158,5 M€ seront consacrés au fonctionnement de cette mission et 104,4 M€ en investissement. Nos priorités seront la solidarité territoriale et notamment l'accompagnement des collectivités touchées par les terribles intempéries du mois d'octobre 2015 ainsi que les travaux du PAPI afin de sécuriser les digues et prévenir les risques d'inondation.

❖ **Politique logement :**

Les crédits d'aide à la pierre s'élèveront globalement à 10,4 M€ dont 9,6 M€ en investissement.

Bien qu'il s'agisse d'une compétence de l'État, des communes ou des structures intercommunales, le logement représente un enjeu majeur de l'action départementale.

Pour 2016, les efforts du Département s'inscriront dans la continuité de 2015 et porteront sur l'amélioration de l'habitat rural, les opérations de renouvellement urbain avec Habitat 06 au titre de l'ANRU ainsi que le programme de rénovation urbaine aux Moulins et à l'Ariane. Le plan logement seniors « *adaptation du logement aux défis du vieillissement* » sera renforcé en majorant les taux de subventions car le reste à charge est trop élevé actuellement au regard de la situation financière des bénéficiaires.

❖ **Politique économie, tourisme et attractivité du territoire :**

Nos interventions en matière d'économie, de tourisme et d'attractivité du territoire s'inscrivent dans le cadre du nouveau contexte légal introduit par la loi NOTRe.

Cette année encore notre action vise à répondre à la nécessité de soutenir l'emploi, la croissance, l'attractivité et le développement équilibré de notre Département. Cette politique est dotée de 12,7 M€ dont 4,8 M€ en investissement.

En termes de tourisme, les actions proposées s'inscrivent dans le cadre du programme tourisme 2014-2016, axé sur des actions qui priorisent le moyen et haut pays et qui s'emploient à créer des liens avec le littoral, afin que la conjugaison des atouts de ces territoires favorise l'attractivité des Alpes-Maritimes.

En termes de développement économique, en 2016, année de transition dans le cadre de la loi NOTRe, il vous est proposé de protéger les intérêts sociaux de notre territoire et plus particulièrement les actions en faveur de l'emploi, notamment via le partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat, le soutien aux quatre plateformes France Initiative et le financement de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) qui octroie des microcrédits aux personnes exclues du système bancaire.

❖ **Politique transports et déplacements :**

Les crédits inscrits s'élèveront en 2016 à 51,9 M€ dont 47,6 M€ en fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement les actions menées par la collectivité pour développer le réseau des transports en commun au travers des lignes régulières, des transports scolaires ainsi que le remboursement aux familles des frais de transport pour les élèves et

étudiants gravement handicapés. Cette dernière action demeurera de compétence départementale après entrée en vigueur des transferts à la région induits par la loi NOTRe.

Les dépenses d'investissement concernent pour les transports les coûts de la billettique et de l'aménagement d'arrêts de bus (mise en sécurité, signalisation,...) et pour le programme de transport multimodal essentiellement en 2016 les travaux et les études du contrat de projet État-Région, la poursuite des études du pôle d'échanges de Nice-aéroport dont le pont-rail qui permettra le passage de la ligne 2 du tramway niçois ainsi que les aménagements des gares centrales de Nice et de Cannes.

❖ **Politique ports**

Un budget de 35 500 € en investissement et de 202 000 € en fonctionnement est prévu pour cette politique en 2016 sachant que la loi NOTRe prévoit la possibilité de transférer la compétence exercée par le Département dans le domaine portuaire à d'autres collectivités territoriales qui en feraient la demande avant le 31 mars 2016.

La politique d'entretien des ports sera pérennisée pour privilégier les actions de réparation et de protection du patrimoine maritime départemental non concédé en complément des travaux effectués par les concessionnaires.

❖ **Politique solidarité territoriale :**

Cette politique qui constitue une priorité de ce budget verra ses crédits augmenter en 2016 avec 87,6 M€, contre 74,6 M€ en 2015, dont 67,2 M€ en investissement et 20,44 M€ en fonctionnement.

Ces crédits permettront de poursuivre le financement du contrat de plan départemental mais aussi de subventionner les autres actions prioritaires de solidarité territoriale, notamment les aides aux collectivités victimes des intempéries d'octobre dernier ainsi que le soutien au haut et moyen pays.

Avec près du tiers de nos crédits d'investissement consacrés au financement d'équipements communaux et intercommunaux, nous poursuivons nos efforts en faveur des projets structurants de nos villes et villages qui sont créateurs d'activité économique et de lien social.

En fonctionnement, les crédits inscrits permettront notamment le soutien aux syndicats mixtes.

❖ **Politique sécurité :**

En matière de sécurité, le Département poursuit cette action prioritaire en inscrivant 77,5 M€ de crédits, dont 280 000 € en investissement.

Depuis 2005 le Département accompagne le développement du SDIS 06. La départementalisation a été achevée, le renouvellement du matériel optimisé et un vaste programme de construction et de réhabilitation de casernes est en cours.

En 2016, notre contribution au SDIS s'élèvera à 71,5 M€, comme en 2015.

En outre, dans la continuité de la politique de sécurité initiée en 2003 programmant la construction de gendarmeries selon le principe de baux emphytéotiques administratifs, le Département finance le loyer, la gestion, la taxe foncière et les réparations d'entretien du commissariat de Nice et de six gendarmeries.

Par ailleurs, je vous propose de reconduire notre soutien en faveur des communes pour les polices municipales et la sécurité des fêtes traditionnelles.

Enfin, le Département consacrera 100 000 € d'investissement pour l'acquisition de matériel de police scientifique mis à disposition de la police et de la gendarmerie.

❖ **Politique développement durable et environnement**

Pour l'année 2016, le Département affectera 22,5 M€ à sa politique développement durable et environnement dont 4,4 M€ pour la section de fonctionnement et 18,1 M€ pour la section d'investissement. La forte hausse des crédits d'investissement (+10 M€ par rapport à 2015) est liée à la montée en charge des dépenses liées aux risques d'inondation.

Durant l'année 2016, le Département prolongera son engagement dans la protection des espaces naturels des Alpes-Maritimes et poursuivra l'entretien et l'extension des parcs naturels départementaux. 16 parcs sont actuellement ouverts au public, 2 nouveaux le seront d'ici la fin de l'année 2015 (Roquevignon et Sinodon) et celui de l'Ubac Foran sera quant à lui accessible dans le courant du 1^{er} semestre 2016.

Les travaux d'aménagement, d'entretien, de signalétique et de balisage des chemins et sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) seront poursuivis pour l'accueil des promeneurs ou des randonneurs dans de bonnes conditions d'utilisation. Les études préalables menées sur le projet de liaison du sentier du Cap de Nice au droit des falaises de Maeterlinck seront poursuivies, les procédures règlementaires seront engagées qui devraient permettre de démarrer les travaux en 2017.

Le service Force 06 mettra en œuvre, sur la base d'un inventaire, un programme d'aménagement et d'entretien des équipements d'intérêt pour la défense de la forêt contre les incendies (DFCI) ainsi que la réalisation d'interventions non programmées dans le domaine plus large des risques et catastrophes naturels.

Dans le cadre du programme Forêts, le service Force 06 assurera également l'entretien d'un réseau d'ouvrages utiles à la défense des forêts contre l'incendie, qui comprend notamment près de 1 650 km de voiries de toute nature relevant de plusieurs statuts fonciers.

Dans le domaine de l'eau et du milieu marin, quatre axes majeurs seront développés :

- l'assistance technique départementale auprès des collectivités en matière d'eau potable et d'assainissement. Ces missions historiques sont complémentaires aux aides financières apportées par le Département et permettent d'améliorer l'exploitation des stations d'épuration, de favoriser l'émergence de projets, d'accélérer la mise en conformité des ouvrages dans un objectif d'optimisation des investissements et des coûts d'exploitation ;

- la gestion et la préservation des ressources en eau en suivant les nappes souterraines stratégiques du Département (Basse vallée du Var, Roya, Loup, Cagne, Brague et Siagne), la qualité des eaux superficielles et en restaurant la continuité écologique sur les cours d'eau via le lancement d'études ;

- la gestion du risque inondation en poursuivant le programme d'entretien et de restauration du fleuve Var, en réalisant les diagnostics des digues de Contes et du Tuebi à Guillaumes, en pérennisant l'utilisation de la plateforme météorologique Rainpol et en lançant les études dans le cadre du PAPI Cagne-Malvan ;

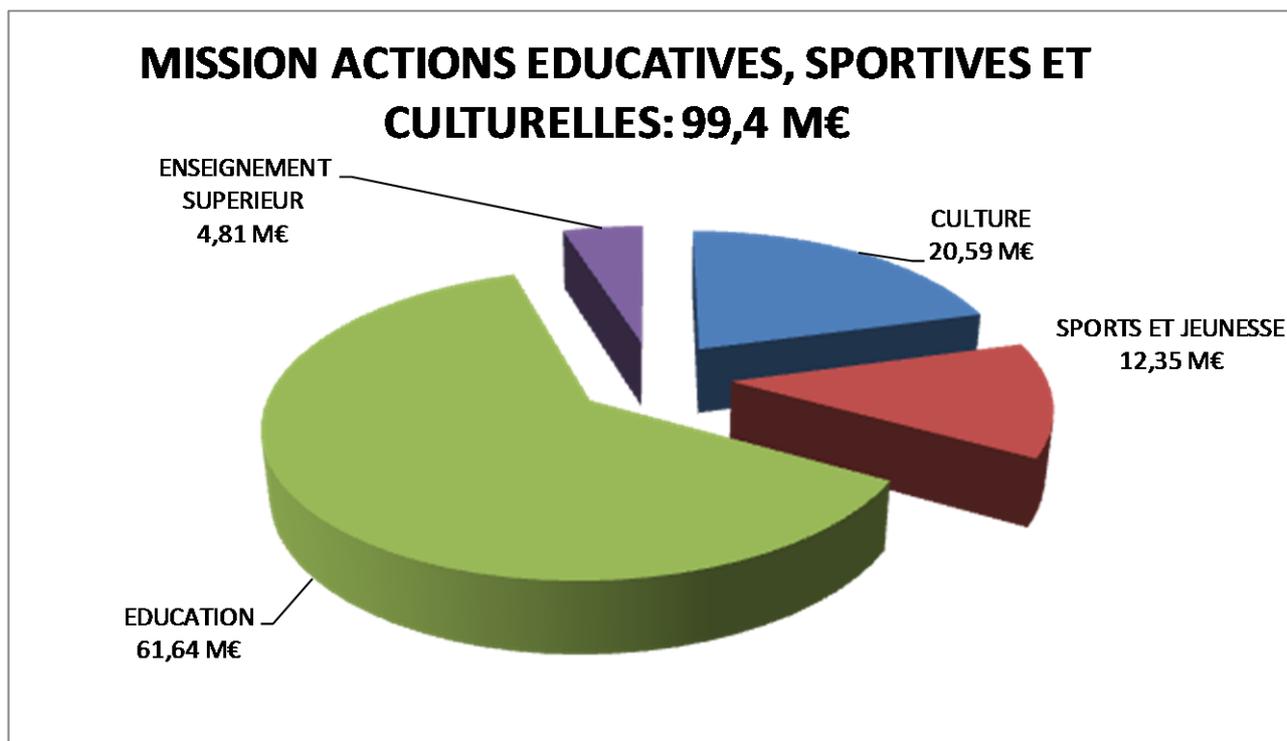
- la politique de la mer afin de pérenniser et de développer des actions en faveur de la protection du milieu marin notamment par le renouvellement des zones marines protégées, la création du parc marin au droit de la commune de Théoule-sur-Mer, l'enlèvement de déchets sous-marins, le développement d'actions de sensibilisation, la réalisation d'études scientifiques.

Concernant les déchets enfin, ce programme comprend deux axes majeurs :

- la gestion des déchets des différents sites du département afin d'améliorer la prévention des déchets, la collecte sélective, les taux de recyclage, et de minimiser les coûts de traitement. A l'image des actions mises en œuvre en 2015 pour le traitement du papier, cette politique sera notamment poursuivie dans les bâtiments propriété du Département (CADAM, collèges...) pour les biodéchets et les déchets d'emballages ;

- l'assistance technique des collectivités en matière de promotion des énergies renouvelables et de travaux visant à réduire les consommations énergétiques des projets bâtimentaires. Ces missions complémentaires aux aides financières du Département doivent permettre de contribuer activement à la sécurisation durable de l'alimentation électrique des Alpes-Maritimes.

4. MISSION ACTIONS ÉDUCATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES



Les crédits inscrits s'élèvent à 99,4 M€ dont 43,2 M€ d'investissement.

❖ **Politique Éducation**

Au profit de cette politique sont inscrits 61,6 M€ de crédits, dont 33 M€ en investissement. Ces crédits couvrent les compétences transférées de par les lois de décentralisation ainsi que les missions assurées par le Département et allant au-delà de ses missions obligatoires.

Lancé en 2013 à titre expérimental, l'équipement en tablettes tactiles des classes de 6^{ème} présente de bons résultats. Dans le cadre des expérimentations de déploiement de tablettes en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et en qualité de cartable numérique, il est proposé de poursuivre pour 2016 le déploiement des tablettes tactiles dans les 8 collèges dotés l'année passée (Port Lympia, Saint-Barthélemy, Sasserno et Don Bosco à Nice, Sidney Bechet à Antibes, Les Vallergues à Cannes, Carnot à Grasse, Jean Franco à Saint-Etienne-de-Tinée), dont ceux retenus dans le cadre du plan numérique ministériel.

Parallèlement, ce plan reconduit en 2016 permettrait de développer de nouvelles classes mobiles pour d'autres collèges bénéficiant de la connexion très haut débit (THD).

En outre, des ressources numériques pédagogiques sur le patrimoine des Alpes-Maritimes sont proposées au travers du Portail des savoirs.

Le Département poursuit son soutien aux activités éducatives par le biais de l'octroi de subventions aux associations, la poursuite du catalogue Ac'Educ, les aides à la cantine, le plan jeunes. Le Département reconduira en 2016 sa politique d'encouragement à la réussite des élèves (baccalauréats, brevets mention Très Bien) et des étudiants, avec la bourse au mérite, ainsi que les voyages de la Mémoire.

La collectivité a également une très forte implication en matière de patrimoine bâti, qu'il s'agisse de programmes neufs ou de réhabilitation de l'existant tant en ce qui concerne les collèges qu'en ce qui concerne les gymnases.

Ainsi, se poursuivent les travaux de construction du nouveau collège de Pégomas d'une capacité de 600 élèves avec un gymnase de type C pour une livraison en septembre 2018. Les travaux de reconstruction sur site de la partie métallique du collège Victor Duruy à Nice (6ème collège de type Pailleron) et de construction d'un gymnase seront engagés en 2016 pour une livraison échelonnée sur les rentrées scolaires 2017, 2018 et 2019.

Les études et travaux se poursuivront en 2016 dans divers établissements, tels que Ludovic Bréa à Saint-Martin du Var ou encore Les Campelières à Mougins. Démarrent également en 2016 les premiers travaux de réhabilitation du collège Les Vallergues à Cannes, au titre d'un programme pluriannuel.

Se poursuivront les études et le démarrage des travaux pour la rénovation/construction des gymnases des collèges Émile Roux au Cannet, Jean Cocteau à Beaulieu-sur-Mer, Yves Klein à la Colle-sur-Loup. Enfin, la salle polyvalente du collège Saint-Blaise à Saint-Sauveur-sur-Tinée fera également l'objet de travaux de transformation en salle d'activités sportives.

Je vous propose, également, de reconduire les aides aux familles, qu'il s'agisse de l'aide à la cantine ou de l'aide à la scolarité.

❖ **Politique Culture**

Le Département va consacrer 20,6 M€ de crédits sur la politique culturelle, contre 18,8 M€ en 2015. Cet effort renouvelé de notre collectivité pour la culture, dans un contexte de retrait de l'État, montre l'importance qu'accorde le Département à la démocratisation de la culture, au tissu associatif et au patrimoine culturel de notre territoire.

La politique culturelle pour 2016 se poursuit, dans la continuité des exercices précédents, par l'attribution de subventions aux associations dans des domaines variés comme la musique, la danse, le théâtre, le livre, le cinéma, permettant la conservation et le développement d'un tissu associatif riche et diversifié.

L'événementiel sera conforté avec la reconduction des Soirées Estivales et de la manifestation « C'est Pas Classique ! » mais aussi le soutien financier aux principaux événements culturels du département.

Le Département continuera à soutenir la restauration du patrimoine architectural public et privé, ainsi que des actions spécifiques visant à la connaissance du patrimoine départemental. Les

publications « Passeurs de mémoire » relatives au patrimoine de l'arrière-pays seront poursuivies avec l'édition de deux nouvelles brochures.

De même, une publication thématique sur les jardins remarquables est programmée. Par ailleurs, la géolocalisation sur le webSIG du CD06 des éléments patrimoniaux sera poursuivie.

❖ **Politique Sports et jeunesse**

12,3 M€ de crédits, dont 10,2 M€ en fonctionnement nous permettront de poursuivre notre action autour de quatre axes majeurs : aider chacun à s'épanouir par la pratique d'un sport ou d'une activité physique, soutenir les associations sportives, engager des actions fortes à destination de la jeunesse dans le temps scolaire ou extra-scolaire, promouvoir les manifestations sportives, soutenir et récompenser les sportifs de haut niveau en utilisant toutes les potentialités de la mer et de la montagne.

L'action du Conseil départemental en faveur du sport réside également dans le soutien financier apporté aux clubs sportifs. Sont privilégiés les clubs favorisant la pratique sportive de masse et concernant principalement la jeunesse. Le Département contribue ainsi à une véritable action sociale dans les quartiers et les communes rurales.

Les deux plans sportifs départementaux « voile et mer » et « montagne et ski » seront poursuivis en 2016.

La jeunesse continue à bénéficier des 4 écoles départementales tant sur le temps scolaire que sur la période de vacances ainsi que les aides aux activités organisées pendant les vacances scolaires par les collectivités et les associations.

Enfin, le soutien au tissu associatif local et aux différents clubs est maintenu, de manière à permettre l'accès à chacun (jeunes, handicapés, séniors,...) à une grande diversité d'activités sportives.

❖ **Politique Enseignement supérieur et recherche**

Cette politique est dotée de 4,8 M€ de crédits dont 235 000 € de fonctionnement.

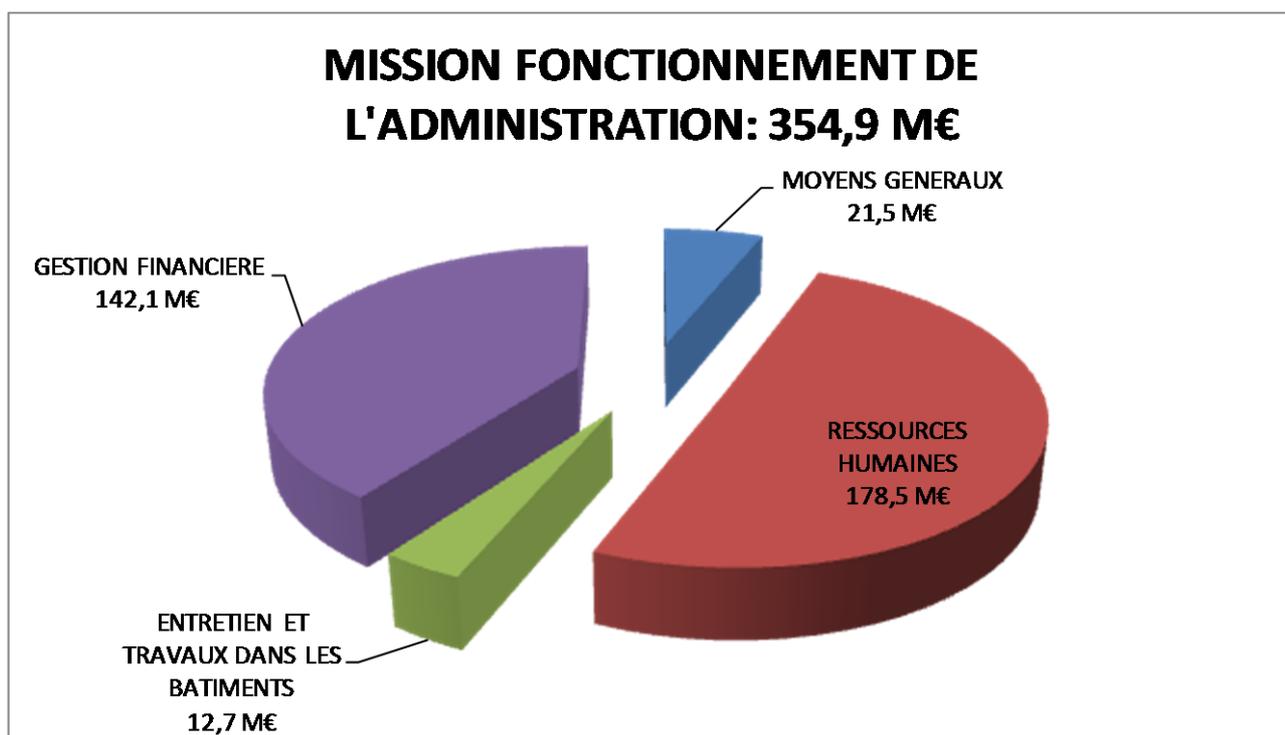
Le volet « enseignement supérieur et recherche » est fortement lié au dynamisme de sa recherche & développement, base sur laquelle pourra se créer de l'innovation, à la fois en direction des petites et moyennes entreprises et des étudiants.

Le Département pourra ainsi ponctuellement soutenir des projets de recherche répondant à des problématiques jugées prioritaires, notamment dans le domaine de la santé.

Le programme « Entretien et travaux dans les bâtiments départementaux d'enseignement supérieur » concerne en 2016 les sites Stéphane Liégeard et George V à Nice, gérés par l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Nice. Il comprend deux axes majeurs d'intervention :

- la conservation du patrimoine bâti départemental qui a pour objet d'assurer en permanence un niveau de performance, de confort et de sécurité des bâtiments existants ;
- la mise aux normes des bâtiments pour les personnes handicapées afin de permettre une participation effective et entière de toutes les personnes handicapées à la vie sociale.

5. MISSION FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION



❖ **Entretien et travaux dans les bâtiments**

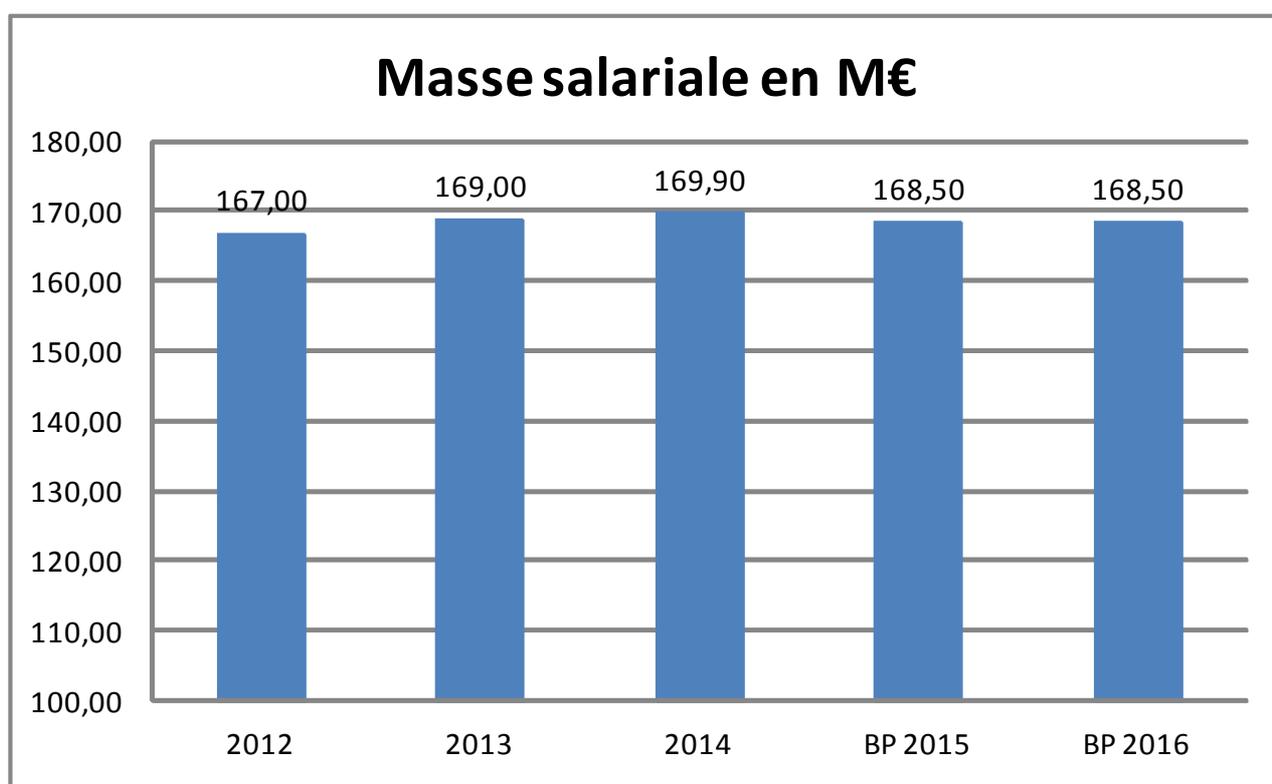
La politique d'entretien et travaux dans les bâtiments départementaux a pour objectif la modernisation du service public et la maîtrise des coûts. Le montant des crédits inscrits en 2016 à la politique d'entretien et travaux dans les bâtiments s'élève à 12,7 M€, dont 4,9 M€ en investissement.

Cette politique comprendra quatre axes majeurs pour l'année 2016 :

- la modernisation de la gestion patrimoniale par l'installation d'outils numériques de suivi de nos bâtiments,
- la mise en place de l'Agenda d'accessibilité programmée,
- le programme d'économies d'énergie,
- la poursuite du programme de maîtrise et d'optimisation des dépenses.

❖ Ressources humaines

Pour 2016, je vous propose de poursuivre les orientations définies les années précédentes de maîtrise des effectifs par le non remplacement de deux départs à la retraite sur trois, de pilotage de la masse salariale et de rationalisation des autres dépenses de personnels. Cette politique de maîtrise rigoureuse des embauches saluée par la Cour des Comptes pour la deuxième année consécutive permet d'inscrire 178,5 M€ de crédits sur cette politique, dont 10 M€ au titre de l'action sociale en faveur du personnel et 168,5 M€ pour les salaires. Ce montant est strictement identique à celui de 2015. Parallèlement les actions décidées sur le temps de travail et celles envisagées sur l'évolution des régimes indemnitaires pour récompenser le mérite et lutter contre l'absentéisme accompagneront celles sur la maîtrise de la masse salariale.



❖ Moyens généraux

Les crédits affectés à cette politique s'élèvent globalement à 21,5 M€ et permettront de maintenir l'activité de l'administration départementale à un niveau performant. La mutualisation et la rationalisation des moyens restent une priorité de l'ensemble des services.

Les actions engagées seront poursuivies en 2016 et de nouvelles mesures innovantes seront mises en place.

Le renouvellement de l'outillage structurant pour la collectivité dans les domaines des systèmes d'information et de téléphonie avec le programme e-zy06, qui a été lancé en 2014, sera poursuivi. En ce qui concerne les dépenses de maintenance des systèmes d'information, le recours aux solutions libres de droits de propriété intellectuelle, l'usage des techniques d'urbanisation pour diminuer le nombre d'applications et le regroupement de contrats permettront de réduire les coûts

globaux en maintenant en condition opérationnelle l'ensemble, tout en offrant la flexibilité nécessaire à la transformation digitale rapide et d'envergure de la collectivité.

Dans le domaine des services généraux, la maîtrise des frais de fonctionnement courants de l'administration a produit ses effets grâce à une responsabilisation accrue des services. Concernant les dotations d'économat, le développement de la numérisation s'ajoute à la responsabilisation, depuis 2012, des directions utilisatrices sur leurs consommations, et permet un encadrement croissant des dépenses encore en 2016. Ainsi, les actions engagées depuis plusieurs années sur l'économat seront-elles poursuivies, tout comme celles relatives aux frais d'affranchissement, aux dotations d'habillement...

Concernant la gestion du parc automobile, la multiplication des marchés de fournitures a permis de fiabiliser les procédures pour l'entretien de chaque type de véhicules et d'aborder la rationalisation des moyens en matériels, carburants, péages,... D'importantes économies ont d'ores et déjà pu être réalisées.

Ces mesures seront poursuivies en 2016 avec notamment l'aboutissement de la gestion centralisée des cuves à carburant, l'unification des logiciels de gestion des parcs automobiles et l'accroissement du nombre de marchés spécifiques notamment pour la fourniture de prestations de réparations nécessaires aux ateliers.

L'optimisation de la gestion de la flotte et progressivement la réduction de son dimensionnement passeront par une meilleure gestion de la mobilité et par la compréhension des usages et du maintien en condition opérationnelle de la flotte, ainsi que par la mise en place d'une centrale de réservation.

❖ **S'agissant de la gestion financière**, l'annuité de la dette s'élève à 98,3 M€ dont 64,2 M€ de remboursement en capital.

Le montant de capital remboursé, en augmentation de plus de 3 M€ par rapport à celui de 2015, est à mettre en perspective avec la poursuite en 2016 de la phase de désendettement. Entrepris dès 2015, ce désendettement a permis de ramener l'encours de dette sous les 900 M€ au 1er janvier 2016.

Enfin, il est proposé d'accorder une remise gracieuse à l'école de danse de Cannes Rosella Hightower.

Par délibération du 6 novembre 2015, l'assemblée départementale a approuvé la création d'une association dénommée Pôle National Supérieur Danse Provence Côte d'Azur regroupant les deux écoles d'enseignement supérieur de danse, l'Ecole supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower (ESDC) et l'Ecole nationale supérieure de danse de Marseille (ENSDM).

Je rappelle que suite à des difficultés financières récurrentes, le Conseil départemental a accordé à l'ESDC, à plusieurs reprises, des remises gracieuses de loyers pour certaines périodes, pour un montant total de 640 000 €

Toutefois, les loyers restant encore dus concernent la période du 01/10/2004 au 30/09/2006 pour un montant de 249 114,74 € hors frais du Comptable public.

Considérant que l'intégration de l'ESDC au sein du Pôle National Supérieur Danse Provence Côte d'Azur implique la résorption préalable du passif de l'école, je vous propose d'accepter la remise gracieuse du montant des loyers restant dus.

PRESENTATION COMPTABLE

	Dépenses		Recettes	
	Réelles et Mixtes	Ordres	Réelles et Mixtes	Ordres
Investissement	294 800 000,00 €	4 100 000,00 €	125 000 000,00 €	173 900 000,00 €
Fonctionnement	1 052 931 486,00 €	173 900 000,00 €	1 222 731 486,00 €	4 100 000,00 €
TOTAL	1 347 731 486,00 €	178 000 000,00 €	1 347 731 486,00 €	178 000 000,00 €

Je vous invite à débattre de l'ensemble des propositions ci-dessus et à :

- adopter le projet de budget primitif 2016 ;
- autoriser l'abondement des autorisations de programme à hauteur de 220 732 078,75 € et des autorisations d'engagement à hauteur de 8 280 000,00 € ;
- reconduire à l'identique le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 12,42 % ;
- reconduire à l'identique le taux de droits de mutation à titre onéreux (DMTO), soit 4,5 % ;
- maintenir le coefficient actuel de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 4 pour l'exercice 2016 ;
- donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse par l'école de danse de Cannes Rosella Hightower pour des loyers restant dus, étant précisé que cette remise gracieuse fera l'objet d'un mandat sur le compte nature 6747 du budget départemental, pour un montant de 249 114,74 €